

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEXY (Mthe-et-Melle), étant assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Pierre FIZAINÉ, Maire.

Etaient présents :

Mmes Danielle GUILLAUME – Céline RACADOT – Corinne REYTER – Elisabeth THIRY
MM. Noël BELLI – Jean-Pierre BIANCHI – Pierre FIZAINÉ – Fabrice FRANCHINA – Madjid HADJADJ – Frédéric WILMIN

Excusés et représentés :

Mme Maryse PETER par Danielle GUILLAUME

Excusés :

Mme Fabienne AGLAT

M. Saverio MURGIA

Absents :

Mmes Carine ANGELOVSKI – Céline BAUDIN

MM. Christian BORELLI – Christophe COCQUERET – Oscar SCROCCARO – Mario TODESCHINI

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Corinne REYTER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est adopté à l'unanimité

1) Adhésion aux organismes partenaires ;

a) Adhésion à l'AMRF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune adhère à l'association des Maires Ruraux de Meurthe-et-Moselle.

Pour renouveler l'adhésion de la commune à cette association, il convient de payer la cotisation 2020 s'élevant à 100 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte cette cotisation
- dit que la somme sera prévue au BP 2020

b) Adhésion à l'Office de tourisme

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère à l'Office de Tourisme du Pays de Longwy.

La cotisation 2020 s'élève à 80 €.

Les Conseillers après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- acceptent cette cotisation ;
- disent que cette dépense sera inscrite au Budget Prévisionnel 2020

2) Demandes de subventions pour la réfection de l'école maternelle ;

a) Demande de DETR

Monsieur le Maire indique qu'après avoir réhabilité les classes de moyenne section de l'école maternelle, il serait judicieux d'entreprendre la réhabilitation des classes de petite section de l'école maternelle.

Le projet consiste en la réfection complète des salles de classe de l'école maternelle. Le projet intégrera les problématiques suivantes :

- accessibilité des personnes à mobilité réduite
- plan particulier de mise en sûreté de l'éducation nationale
- ergonomie de l'espace de travail

Le coût du projet est estimé à 111 005,21 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2020 ;
- Confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'État et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- S'engage à informer les services de l'Etat de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

b) Demande au Conseil Départemental 54

Monsieur le Maire indique qu'après avoir réhabilité les classes de moyenne section de l'école maternelle, il serait judicieux d'entreprendre la réhabilitation des classes de petite section de l'école maternelle.

Le projet consiste en la réfection complète des salles de classe de l'école maternelle. Le projet intégrera les problématiques suivantes :

- accessibilité des personnes à mobilité réduite
- plan particulier de mise en sûreté de l'éducation nationale
- ergonomie de l'espace de travail

Le coût du projet est estimé à 111 005,21 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention au titre du Contrat Territoires Solidaires pour l'année 2020 ;
- Confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention du Département et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- S'engage à informer les services du Département de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

c) Demande au Conseil Régional

Monsieur le Maire indique qu'après avoir réhabilité les classes de moyenne section de l'école maternelle, il serait judicieux d'entreprendre la réhabilitation des classes de petite section de l'école maternelle.

Le projet consiste en la réfection complète des salles de classe de l'école maternelle. Le projet intégrera les problématiques suivantes :

- accessibilité des personnes à mobilité réduite
- plan particulier de mise en sûreté de l'éducation nationale
- ergonomie de l'espace de travail

Le coût du projet est estimé à 111 005,21 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention au Conseil Régional pour l'année 2020 ;
- Confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de la Région et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- S'engage à informer les services de la Région de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

d) Demande au titre de la DSIL

Monsieur le Maire indique qu'après avoir réhabilité les classes de moyenne section de l'école maternelle, il serait judicieux d'entreprendre la réhabilitation des classes de petite section de l'école maternelle.

Le projet consiste en la réfection complète des salles de classe de l'école maternelle. Le projet intégrera les problématiques suivantes :

- accessibilité des personnes à mobilité réduite
- plan particulier de mise en sûreté de l'éducation nationale
- ergonomie de l'espace de travail

Le coût du projet est estimé à 111 005,21 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Sollicite une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour l'année 2020 ;
- Confirme que ce projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution,
- S'engage à inscrire cette dépense en section d'investissement du budget, à assurer le financement complémentaire à l'intervention de l'État et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien,
- S'engage à informer les services de l'État de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet (coût, contenu du projet...).

3) Questions diverses :

- Madame GUILLAUME indique que les associations remercient la municipalité pour l'achat et la mise en place des miroirs dans les toilettes de la maison des associations.
Madame GUILLAUME rappelle que les conférences sur le stress continuent. Celles-ci rassemblent une vingtaine de personnes chaque semaine. Une conférence sur le secourisme est également programmée à la salle des fêtes René Martini en février.
- L'opération Soup'ensemble se déroulera samedi 25 janvier. Un magicien caricaturiste et un DJ animeront la soirée. Des tartines, des crêpes et des gaufres accompagneront les soupes réalisées dans l'après-midi. Cette année, un livret avec les recettes des soupes a été réalisé par les enfants.
- Monsieur HADJADJ mentionne que le panneau lumineux est mal positionné et que celui-ci n'est pas assez grand.